

---

# Fiches thématiques

---

Activité, emploi et coûts salariaux



## Avertissement

Les résultats et analyses présentés dans la vue d'ensemble, dans les fiches sectorielles et dans la plupart des fiches thématiques sont, sauf mention contraire, définis sur la base d'unités légales et d'entreprises profilées **sur le champ des secteurs principalement marchands hors agriculture et hors secteurs financiers.**

Comme les autres instituts statistiques européens, dans une optique de meilleure analyse économique du système productif, l'Insee met en place la définition économique de l'entreprise. Dans cette optique, les unités légales faisant partie d'un groupe sont rassemblées, puis le « profilage » consiste à identifier, parmi les groupes, la ou les entreprise(s) pertinente(s) pour l'analyse économique au sens du décret de 2008 en application de la loi de Modernisation de l'économie (LME) et à reconstituer leurs comptes consolidés. Ces entreprises sont conformes à la définition légale donnée par la LME : « la plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production et jouissant d'une certaine autonomie de décision » et à la définition européenne de l'entreprise précisée dans le règlement 696/93.

Une unité légale est une entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être :

- une personne morale, type société, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;
- une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux, Sécurité sociale, DGI,...) pour exister. La catégorie juridique d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales. L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans Sirene.

**Sauf mention explicite, le terme d'entreprise désigne dès lors dans cet ouvrage des unités légales et des entreprises profilées.**

Le champ des secteurs principalement marchands hors agriculture et hors secteurs financiers correspond dans la nomenclature d'activités françaises (NAF rév. 2) aux activités suivantes :

- industrie manufacturière, industrie extractives et autres (BE),
- construction (F),
- commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration (GI),
- information et communication (J),
- activités immobilières (L),
- activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien (MN),
- arts, spectacles et activités récréatives (R),
- autres activités de services (S) à l'exclusion des activités des organisations associatives.

Dans cette publication, les résultats de 2012 et les évolutions entre 2012 et 2013 sont présentés sur la base du champ de 2013.

## Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
K	Millier
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

## 2.1 Valeur ajoutée

En 2014, la valeur ajoutée (VA) de l'économie nationale dépasse 1 900 milliards d'euros, soit une croissance en valeur de + 0,6 % par rapport à 2013, après + 1,4 % l'année précédente. Les sociétés non financières et les entreprises individuelles (EI) sont les plus gros contributeurs en produisant près des deux tiers de la valeur ajoutée (63 %) devant les administrations (19 %) et les ménages (11 %).

Depuis 20 ans, la répartition de la valeur ajoutée selon les secteurs institutionnels évolue peu. On constate néanmoins une lente décroissance de celle des entrepreneurs individuels dont la forme juridique a pâti d'une moindre attractivité par rapport à celle des sociétés. Inversement celle des ménages progresse légèrement.

Avec le commerce, les transports, l'hébergement et la restauration, les branches des autres services principalement marchands non financiers (information et communication, activités immobilières, services aux entreprises et services aux particuliers) ont produit la moitié de la valeur ajoutée en 2014, devant les services principalement non marchands (23 %) et l'industrie (14 %). Sur les cinq dernières années, cette répartition s'est stabilisée, mais sur longue période la branche industrie est en déclin continu (elle représentait 23 % de la VA en 1980). En contrepartie, la part des autres services principalement marchands non financiers est passée de 24 % en 1980 à 33 % en 2014. Le recul de la part de la branche industrie manufacturière dans la valeur ajoutée totale ne touche pas uniquement la France. Entre 2000 et 2012, ce recul est de même ampleur au Royaume-Uni et un peu moins marqué en Espagne et en Italie. Dans l'Union européenne à 15, seule l'Allemagne fait exception. Parmi les nouveaux États membres, le poids de l'industrie manufacturière est stable ou recule partout sauf en Bulgarie, Lituanie et Roumanie où il augmente au détriment de l'agriculture.

Le produit intérieur brut (PIB) s'obtient à partir de la somme des valeurs ajoutées brutes au prix de base des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité,

en ajoutant les impôts sur les produits (12,6 % de la VA en 2014) et en retirant les subventions correspondantes (0,9 % de la VA en 2014). Sous l'angle des revenus, la valeur ajoutée se partage entre les différents types de revenus bruts de l'ensemble des secteurs institutionnels. En 2014, la rémunération des salariés représente 58,9 % de la valeur ajoutée et l'excédent brut d'exploitation (EBE) 31,6 %. Entre 2007 et 2014, avec la crise de 2008, le partage de la valeur ajoutée s'est déformé, en faveur des rémunérations des salariés (+ 2,8 points) et aux dépens de l'EBE (- 1,7 point). Sur la même période, poursuivant les tendances observées avant la crise, la part du **revenu mixte** des EI dans la VA a continué de diminuer pour des raisons démographiques, et celle des impôts liés à la production a progressé légèrement. Sur les seules sociétés non financières, le partage entre rémunération du travail et du capital est resté plutôt stable entre 1990 et 2014.

Au niveau européen, en 2013, la valeur ajoutée en volume de l'Allemagne est supérieure de 3,5 points à celle de 2008. La France se situe à un niveau légèrement supérieur à 2008 (+ 1,1 point), le Royaume Uni reste en 2013 légèrement en deçà de son niveau de 2008 (- 0,9 point). La situation s'est plus dégradée en Italie et en Espagne dont la valeur ajoutée en volume reste en 2013 très inférieure à celle de 2008. De 2000 à 2008, la croissance en volume de la valeur ajoutée a été nettement plus forte en Espagne et au Royaume-Uni qu'en France et en Allemagne (respectivement + 27 % et + 22 % sur la période contre + 13 % et + 14 %). Au plus fort de la crise, en 2009, toutes les grandes économies européennes ont connu un fort recul de leur valeur ajoutée. C'est la France qui a le mieux résisté (- 2,9 %) tandis que l'Allemagne (- 5,6 %), l'Italie (- 5,6 %) et le Royaume-Uni (- 5,4 %) reculent nettement. L'économie allemande a ensuite connu un redressement rapide. La France, le Royaume-Uni et l'Italie retrouvent une croissance à partir de 2010 mais moins vigoureuse qu'en Allemagne. ■

### Définitions

**Revenu mixte** : solde du compte d'exploitation pour les entreprises individuelles. Il contient deux éléments indissociables : la rémunération du travail effectué par le propriétaire et éventuellement les membres de sa famille, et son profit en tant qu'entrepreneur.

## 1. Valeur ajoutée brute par secteur institutionnel en 2014

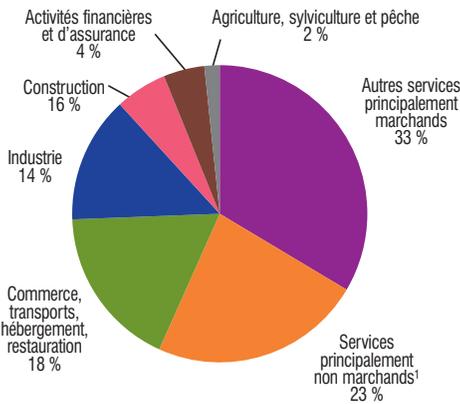
	1990	1994	2000	2004	2014	Prix courants 2014 (en milliards d'euros)
	(en %)					
Sociétés non financières	56,1	54,7	56,1	56,4	56,2	1 073,6
Sociétés financières	5,6	5,4	5,0	4,5	4,9	94,0
Administrations publiques	17,1	18,6	18,0	18,0	18,9	360,2
Entrepreneurs individuels (EI)	11,6	9,9	9,2	8,8	6,9	132,0
Ménages (hors EI) <sup>1</sup>	8,3	10,0	10,3	10,7	11,3	216,5
Institutions sans but lucratif au service des ménages	1,2	1,4	1,5	1,5	1,8	33,8
<b>Ensemble de l'économie nationale</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>1 910,2</b>

1. Y compris loyers imputés au sens de la comptabilité nationale.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

## 2. Valeur ajoutée brute par branche à prix courants en 2014



1. Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

## 3. Partage de la valeur ajoutée à prix courants en 2014

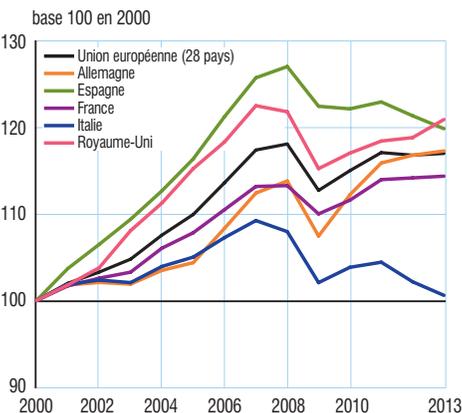
	1990	2000	2007	2014
	(en %)			
Rémunération des salariés	56,3	56,4	56,1	58,9
Salaires et traitements bruts	40,9	41,4	41,4	43,0
Cotisations sociales à la charge des employeurs	15,4	15,0	14,7	16,0
Impôts sur la production	3,7	4,5	4,6	5,2
Subventions d'exploitation	-1,0	-1,0	-1,3	-2,0
Excédent brut d'exploitation	32,0	32,2	33,3	31,6
Revenu mixte brut des EI	9,1	7,9	7,3	6,3
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
	(en milliards d'euros)			
<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>948,9</b>	<b>1 333,1</b>	<b>1 746,8</b>	<b>1 910,2</b>
+ impôts sur les produits <sup>1</sup>	124,1	169,3	211,4	240,3
- subventions sur les produits	-14,4	-17,0	-12,6	-18,0
<b>Produit intérieur brut (PIB)</b>	<b>1 058,6</b>	<b>1 485,3</b>	<b>1 945,7</b>	<b>2 132,4</b>

1. TVA, impôts sur les importations et autres impôts sur les produits (TIPP, taxes sur les tabacs, sur les alcools, etc.).

Champ : France.

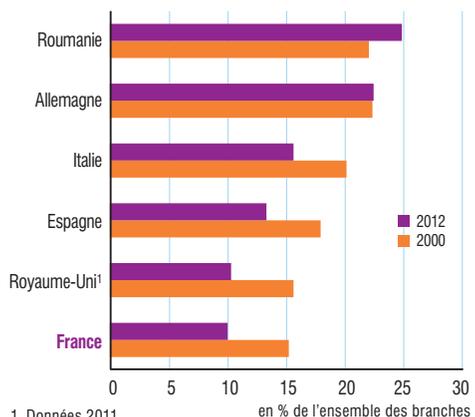
Source : Insee, comptabilité nationale, base 2010.

## 4. Valeur ajoutée brute en volume aux prix de base



Source : Eurostat.

## 5. Poids de la VA de la branche industrie manufacturière en Europe en 2000 et 2012



1. Données 2011.

Source : Eurostat.

## 2.2 Prix de production et d'importation

Les cours des matières premières et du pétrole brut en particulier sont les déterminants essentiels des prix d'importation et de production en France. Si la raréfaction de l'offre de pétrole (diminution des réserves) ou son enchérissement (dû au recours à des techniques plus coûteuses d'extraction) entraînent structurellement son prix à la hausse, le volume de la demande est aussi un paramètre déterminant. Avec la crise, les anticipations sur la croissance mondiale se sont brutalement retournées au milieu de l'année 2008 et le cours du Brent (pétrole brut léger extrait de la mer du Nord), coté à Londres en dollar, a été divisé par trois en six mois (de 133 à 40 dollars par baril). La correction était excessive et il est ensuite revenu en un peu plus de deux ans à son niveau de mi-2008 ; il a oscillé ensuite jusqu'en juin 2014 sous un plafond de 120 dollars par baril, puis a de nouveau chuté jusqu'en janvier 2015, en dessous de 50 dollars par baril.

Les cours de toutes les autres matières premières cotées sur une place internationale ont aussi baissé brutalement au second semestre 2008. Ils ont ensuite rapidement remonté pendant un peu plus de deux ans, au-delà de leur niveau d'avant la crise (surtout en euro, car celui-ci s'est déprécié par rapport au dollar depuis 2008). Depuis février 2011, les prix des matières minérales sont orientés à la baisse et dorénavant en deçà de leur niveau moyen de 2005 à 2007 : comme pour le pétrole, cela traduit l'importance déterminante actuellement du volume de la croissance mondiale attendue. Cependant, les prix des matières agro-industrielles importées restent stables.

En septembre 2011, les prix à l'importation de produits industriels ont dépassé leur niveau de juillet 2008, mais sont repassés en dessous depuis mars 2013. Leur baisse s'est accélérée à partir de septembre 2014 et leur niveau est, en décembre 2014, inférieur à la moyenne de l'année 2010.

Les prix de production de l'industrie française (IPVI) pour le marché français traduisent l'impact des prix des différentes sources d'énergie. Compte tenu des conditions propres au marché de l'électricité français (sécurité, transition énergétique,

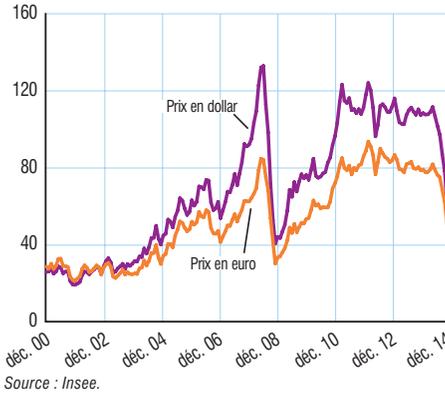
développement du marché de gros avec une saisonnalité marquée), les prix de l'énergie produite en France pour le marché français avaient augmenté d'environ 13 % fin 2013 par rapport au point haut de juillet 2008, mais ils diminuent en 2014, l'effet de la baisse des prix des produits pétroliers l'emportant. Les prix des biens intermédiaires produits en France, et notamment ceux des matières plastiques et chimiques, répercutent les évolutions des prix de l'énergie et des matières premières incorporées. Après une baisse de 7 % entre septembre 2008 et décembre 2009, puis une hausse de 10 % entre fin 2009 et fin 2012, les prix des biens intermédiaires fléchissent, avec une accélération en fin d'année 2014. En revanche, les prix des biens d'investissement ou de consommation durable n'ont pas à court terme de lien fort avec les cours des matières premières.

Les prix de production des services de transport et d'entreposage ont intégré l'évolution du prix du pétrole et ponctuellement la contraction des échanges (+ 4,5 % entre le troisième trimestre 2008 et le troisième trimestre 2014, malgré un repli de 2 % entre le troisième trimestre 2008 et fin 2009). En revanche, les prix des services d'information et de communication traduisent les gains continus de productivité de cette branche et ceux des services administratifs et de soutien, la hausse continue du coût du travail, sans impact notable des autres conditions macro-économiques.

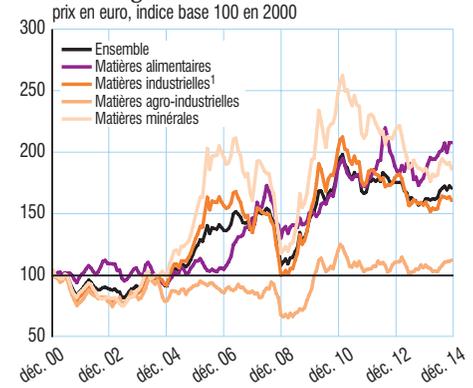
Les prix et coûts de la construction ont atteint un sommet en septembre 2008, puis ont été orientés à la baisse pendant 6 à 9 mois. Depuis, ils ont progressé jusqu'au troisième trimestre 2012, où ils subissent à nouveau une inflexion. L'indice de prix des activités immobilières vendues aux entreprises (c'est-à-dire essentiellement la location immobilière de bureaux et surfaces commerciales) a connu une évolution analogue, avec des pics aux mêmes trimestres, mais plus modérée. Traduisant surtout le coût du travail, l'indice de prix de l'entretien-amélioration (IPEA) n'a pas connu les mêmes phénomènes cycliques, mais une simple inflexion dans sa hausse entre le troisième trimestre 2008 et le quatrième trimestre 2010. ■

# Prix de production et d'importation 2.2

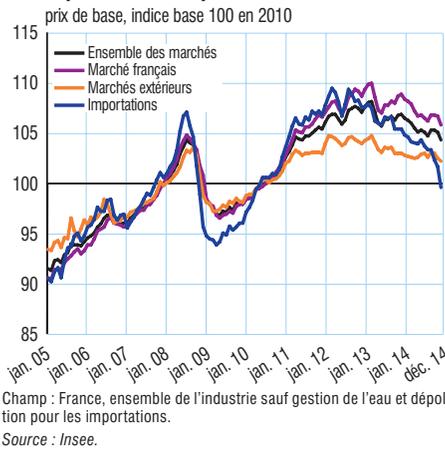
## 1. Prix du baril de pétrole (Brent)



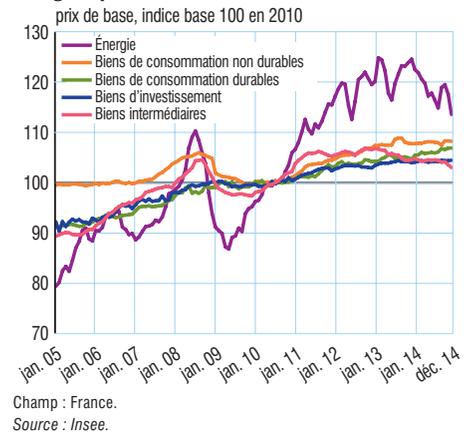
## 2. Prix des matières premières importées hors énergie



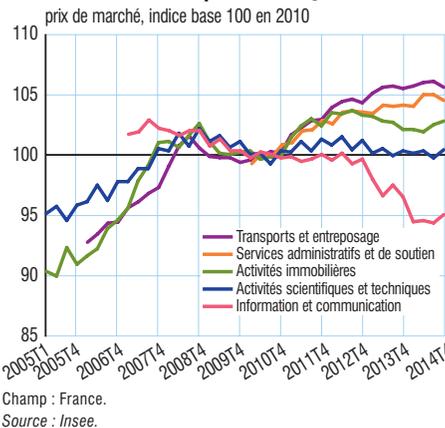
## 3. IPVI selon le marché destinataire et prix à l'importation de produits industriels



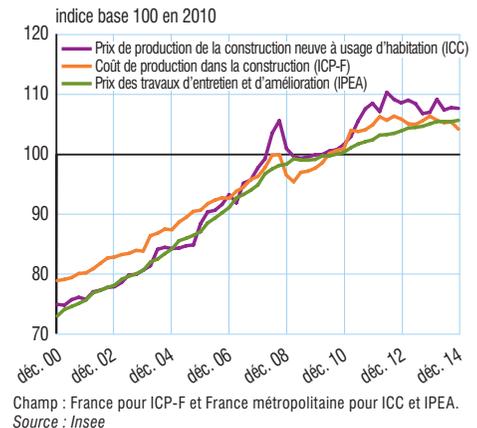
## 4. IPVI pour le marché français par grands regroupements industriels



## 5. Indices des prix de production de services vendus aux entreprises françaises



## 6. ICC, indice de coût de production dans la construction et IPEA



## 2.3 Taux de marge

Dans le partage de la **valeur ajoutée aux coûts des facteurs** (VACF), le taux de marge rend compte de ce qui reste à disposition des entreprises – l'excédent brut d'exploitation (EBE) –, notamment pour rémunérer le capital, une fois déduites les rémunérations salariales. En 2013, le taux de marge (EBE/VACF) est de 25,5 % sur l'ensemble des secteurs principalement marchands hors agriculture et secteurs financiers. Il varie entre 18 % et 26 % sauf dans l'information et la communication et les activités immobilières où il est notablement plus élevé (respectivement 33 % et 69 %).

Un taux de marge élevé résulte en général de la mise en œuvre d'un capital d'exploitation important ; il n'implique pas nécessairement une **rentabilité économique** forte (l'EBE devant alors être rapporté à ce capital d'exploitation) mais sert à financer les investissements. Ainsi, l'industrie avec un taux de marge de 26 % et un taux d'investissement de 20,7 % a une rentabilité économique de 6,5 %. *A contrario*, la construction avec un taux de marge et un taux d'investissement relativement faibles (respectivement 18 % et 8 %) a une rentabilité économique plus forte que la moyenne (16 % contre 8 %).

L'écart entre le taux de marge total et celui des entreprises employeuses est le plus fort dans les activités immobilières (11 points), en raison de la présence de nombreuses sociétés civiles immobilières sans salarié. Il en est de même dans les services aux entreprises (6 points), les services aux particuliers (4 points) et la construction (4 points), secteurs regroupant beaucoup de très petites unités légales. En effet, le taux de marge des unités légales sans salarié atteint fréquemment 100 %. L'entrepreneur individuel, bien qu'il puisse comptabiliser une partie de ses revenus

et/ou charges patronales obligatoires en charges de personnel, se rémunère le plus souvent sur le résultat de son entreprise sans retenir de charges de personnel.

En 2013, le taux de marge moyen des entreprises employeuses est stable alors qu'il avait nettement reculé entre 2011 et 2012 dans tous les secteurs d'activité (- 1,5 point globalement). Entre 2012 et 2013, seul le taux de marge de l'information et communication baisse (- 2,3 points) : c'était déjà le secteur qui avait connu le recul le plus important en 2012 (- 2,4 points). Les services aux particuliers (+ 2,1 points), la construction (+ 1,1 point) et les transports et l'entreposage (+ 1,0 point) consolident leur taux de marge, les autres secteurs le stabilisent. Cependant, la **médiane** du taux de marge des entreprises employeuses augmente en 2013, quelle que soit la taille de l'entreprise. Cette hausse est modérée pour les entreprises de 1 à 9 salariés (+ 0,3 point) et de 250 salariés ou plus (+ 0,5 point), et plus affirmée pour celles de 10 à 249 salariés (+ 0,8 point). Cette légère amélioration s'observe aussi parmi les 25 % d'entreprises ayant le taux de marge le plus faible : le 1<sup>er</sup> **quartile** du taux de marge augmente d'environ 1 point pour toutes les tailles d'entreprises.

La dispersion des taux de marge des entreprises employeuses est assez homogène entre les secteurs d'activité, avec une médiane comprise entre 15 % et 20 %, à l'exception de l'information et la communication (10 %) et des activités immobilières (14 %). L'écart entre les 25 % d'entreprises ayant le taux de marge le plus faible (1<sup>er</sup> quartile) et les 25 % ayant le taux de marge le plus élevé (3<sup>e</sup> quartile) se situe entre 30 et 36 points sauf dans les activités immobilières (53 points). ■

### Définitions

**Valeur ajoutée aux coûts des facteurs** (VACF) : la valeur ajoutée est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire. La valeur ajoutée aux coûts des facteurs est égale à la valeur ajoutée de laquelle on déduit les impôts sur la production (type taxe professionnelle) et à laquelle on ajoute les subventions d'exploitation.

**Rentabilité économique** : rapport entre l'excédent brut d'exploitation et les immobilisations corporelles, incorporelles et du besoin en fonds de roulement.

**Médiane, quartiles** : voir *annexe Glossaire*.

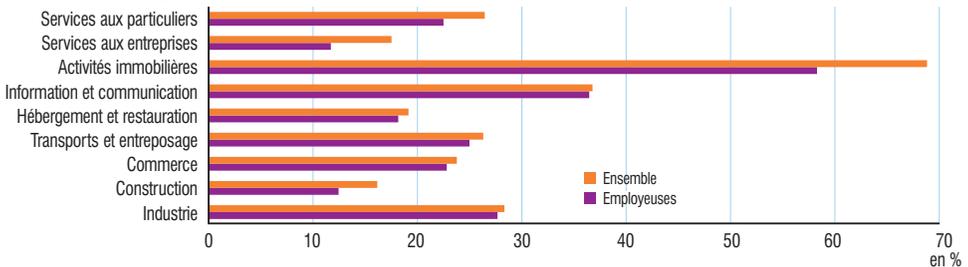
## 1. Taux de marge en 2013

en milliards d'euros

	Valeur ajoutée aux coûts des facteurs a	Charges de personnel b	Excédent brut d'exploitation c = a - b	Taux de marge (en %) c / a
Industrie	241,2	177,7	63,5	26,3
<i>dont : industrie manufacturière</i>	197,7	155,7	42,0	21,3
Construction	88,5	72,9	15,6	17,6
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	167,6	127,2	40,4	24,1
Transports et entreposage	78,4	60,3	18,1	23,1
Hébergement et restauration	36,2	29,3	7,0	19,2
Information et communication	77,2	51,7	25,5	33,1
Activités immobilières	37,0	11,5	25,5	68,8
Autres services principalement marchands	183,7	146,8	36,8	20,0
<b>Ensemble</b>	<b>909,7</b>	<b>677,4</b>	<b>232,3</b>	<b>25,5</b>

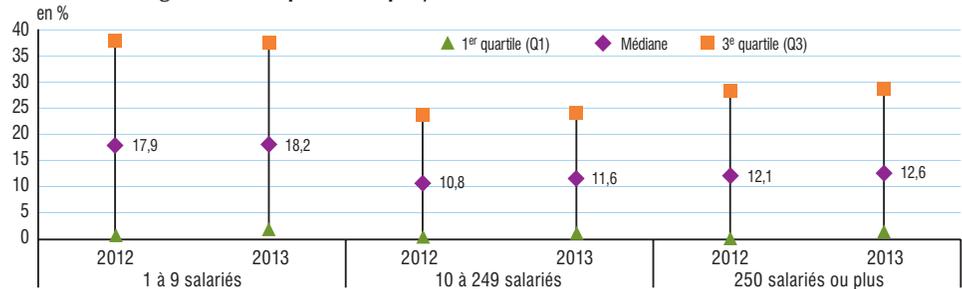
Champ : France, entreprises profilées et unités légales des secteurs principalement marchands hors agriculture et secteur financier.  
Source : Insee, É sane.

## 2. Taux de marge moyens en 2013 selon le secteur d'activité



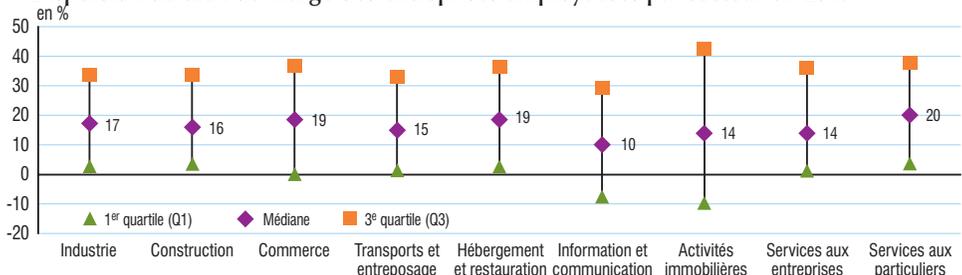
Champ : France, entreprises profilées et unités légales des secteurs principalement marchands hors agriculture et services financiers, hors auto-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.  
Source : Insee, É sane (Fare).

## 3. Taux de marge des entreprises employeuses en 2012 et 2013 selon leur taille



Champ : France, entreprises profilées et unités légales employeuses des secteurs principalement marchands hors agriculture et services financiers, hors auto-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.  
Source : Insee, É sane (Fare).

## 4. Dispersion du taux de marge des entreprises employeuses par secteur en 2013



Champ : France, entreprises profilées et unités légales employeuses des secteurs principalement marchands hors agriculture et services financiers, hors auto-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.  
Source : Insee, É sane (Fare).

## 2.4 Emploi

**A**u 31 décembre 2013, la France métropolitaine compte 26,5 millions d'emplois dont 90 % d'emplois salariés. Près de la moitié des emplois, soit 12,6 millions, sont dans le tertiaire marchand : le commerce, les transports, l'hébergement, la restauration et les autres services marchands. Avec 8,2 millions d'emplois, le tertiaire non marchand (administrations publiques, santé et action sociale, éducation) se situe devant l'industrie (3,3 millions) et la construction (1,7 million). Les femmes constituent 48 % de la population active en emploi. Elles sont notamment très largement majoritaires dans le tertiaire non marchand (68 %), mais peu présentes dans l'industrie (29 %) et encore moins dans la construction (12 %). Près d'une femme sur trois travaille à temps partiel dans la plupart des secteurs d'activité à l'exception de l'industrie (16 %). Parmi les actifs en emploi, 19 % ont moins de 30 ans, 28 % ont plus de 50 ans. Le CDI reste le contrat de référence pour les salariés (87 %) dans tous les secteurs. L'intérim est davantage répandu dans la construction et l'industrie (respectivement 6,3 % et 5,6 %) que dans l'ensemble des secteurs (2,2 %).

En lente diminution depuis 2012, l'emploi salarié des secteurs marchands non agricoles est redescendu fin 2014 au niveau de 2004. La faible reprise de 2010 et 2011 (+ 111 000 salariés) a été annulée dès 2012, tandis que les trois quarts des 580 000 emplois créés progressivement entre fin 2003 et fin 2007 avaient été perdus en 2008 et 2009.

Dans la construction, l'emploi salarié recule de façon continue depuis 2009 (- 151 000 entre fin 2008 et fin 2014). Ce secteur, qui avait enregistré la plus forte croissance de l'emploi entre 2003 et 2007 (+ 15,0 % sur la période, soit près de 195 000 emplois créés hors intérimaires), a ensuite été fortement affecté par la crise de 2008-2009.

Dans le tertiaire marchand hors commerce, transports, hébergement et restauration, l'emploi progresse depuis fin 2012 (+ 75 000) et rejoint en 2014 son niveau de 2011. Il est désormais supérieur de 11,2 % à celui de 2003. L'emploi, en hausse entre 2003 et 2007

(+ 9,7 % sur la période, soit 524 000 emplois créés), a ensuite subi l'effet de l'ajustement rapide de l'intérim. L'intérim est en effet utilisé comme un volant de flexibilité par les entreprises qui, en cas de retournement de la conjoncture, mettent fin aux missions d'intérimaires. Mais ce repli a été de courte durée, de sorte que l'emploi dans les services marchands a retrouvé dès 2010 son niveau d'avant la crise.

Dans le commerce, les transports, l'hébergement et la restauration, globalement l'emploi est en légère baisse depuis fin 2011 (- 0,7 % en 3 ans), mais les situations sont très contrastées. Dans le commerce de détail, les transports, l'hébergement et la restauration, l'emploi est resté stable pendant la crise et a connu une reprise rapide dès 2010. L'embellie s'est poursuivie jusqu'en 2014 pour la restauration, alors que l'emploi s'est stabilisé dans le commerce de détail et qu'il s'est replié dans l'hébergement. À l'opposé, le commerce de gros et le commerce d'automobiles et de motocycles sont en recul depuis 2008. Enfin, dans les transports, les effectifs diminuent de manière quasi continue depuis mi-2011.

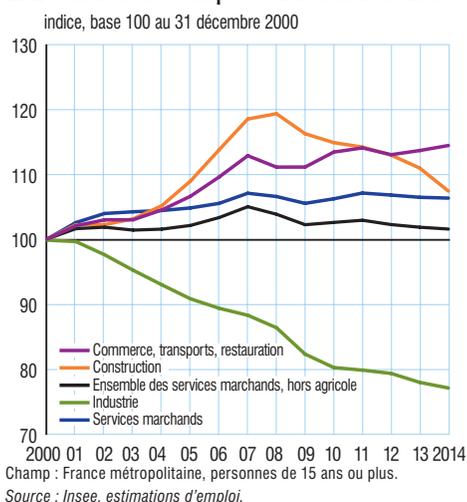
Dans l'industrie, l'emploi continue de baisser en 2014, sur un rythme moins élevé qu'en 2009 et 2010 mais plus sensible qu'en 2011 et 2012. Contrairement aux autres secteurs, l'industrie perdait déjà des emplois avant la crise (- 474 000 entre fin 2000 et fin 2007) et au total, le secteur perd 933 000 emplois salariés (hors intérimaires) entre 2000 et 2014, soit 23 % de ses effectifs. Parallèlement, l'emploi intérimaire (inclus dans les services marchands) a servi d'ajustement à ce secteur qui en est le principal utilisateur (44 % de l'ensemble des intérimaires en 2014). Depuis 2013, le nombre d'intérimaires dans l'industrie tend à augmenter mais reste bien en deçà de son niveau d'avant la crise (240 000 fin 2014 contre 320 000 début 2007). Il avait diminué en effet pratiquement de moitié entre début 2007 et début 2009, puis rapidement remonté jusqu'en début 2011 avant de se replier à nouveau nettement jusqu'à fin 2012. ■

## 1. Emploi au 31 décembre 2013

	en milliers		
	Salariés	Non-salariés	Ensemble
Agriculture	236	420	<b>656</b>
Industrie	3 174	138	<b>3 312</b>
Construction	1 387	316	<b>1 703</b>
Tertiaire marchand	11 268	1 353	<b>12 621</b>
Tertiaire non marchand <sup>1</sup>	7 757	459	<b>8 216</b>
<b>Ensemble</b>	<b>23 821</b>	<b>2 686</b>	<b>26 507</b>

1. Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale.  
 Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus.  
 Source : Insee, estimations d'emploi localisées.

## 2. Évolution de l'emploi salarié marchand

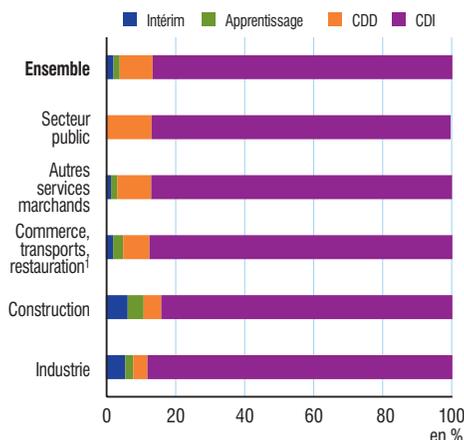


## 3. Structure de la population occupée active en 2013

	Part de femmes	Part de temps partiel		Part de moins de 30 ans	Part de plus de 50 ans
		Ensemble	Parmi les femmes		
<b>Ensemble</b>	<b>47,9</b>	<b>18,4</b>	<b>30,7</b>	<b>18,9</b>	<b>28,2</b>
Industrie	28,5	6,4	15,6	17,0	28,3
Construction	11,5	6,5	33,4	21,7	24,1
Commerce, transports, restauration <sup>1</sup>	41,8	16,4	28,7	23,7	24,4
Autres services marchands	50,8	22,5	34,3	20,7	26,1
Tertiaire non marchand <sup>2</sup>	68,3	24,8	31,8	14,4	32,2

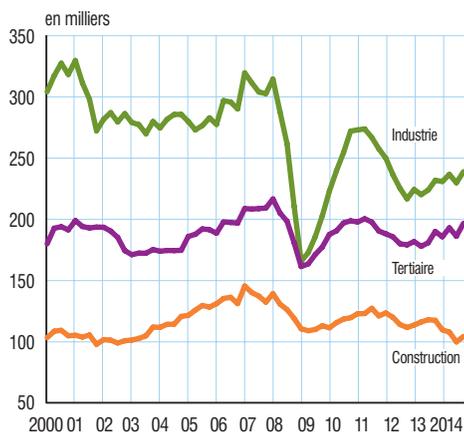
1. Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration.  
 2. Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale.  
 Champ : France métropolitaine, population active occupée de 15 ans ou plus.  
 Source : Insee, enquête Emploi 2013.

## 4. Salariés selon le secteur d'activité et le type de contrat de travail en 2013



1. Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration.  
 Champ : France métropolitaine, population active occupée de 15 ans ou plus.  
 Source : Insee, enquête Emploi 2013.

## 5. Évolution de l'emploi intérimaire par secteur utilisateur



Champ : France métropolitaine.  
 Source : Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim.

## 2.5 Formation professionnelle continue

En 2012, 32 milliards d'euros ont été consacrés à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage, soit un montant proche de celui de 2011. Les entreprises sont de loin le principal financeur de cette formation (43 % de la dépense totale). Les régions et l'État (hors financement public pour le personnel) y contribuent à parts quasi égales (14 % de la dépense totale) et les administrations ou organismes investis d'une mission de service public (dont l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), l'Unedic et Pôle emploi pour 6 %. La dépense des ménages, constituée de leurs achats de formation à titre individuel, est dynamique (+ 4,2 % par rapport à 2011) et représente 4 % de la dépense globale. Enfin, sur ces 32 milliards, 19 % sont des dépenses engagées par les trois fonctions publiques pour la formation de leur personnel ; elles progressent de 2,4 % par rapport à 2011 (+ 4,2 % pour la fonction publique territoriale, + 2,4 % pour l'hospitalière et + 0,5 % pour l'État).

Les actifs ayant un emploi dans le secteur privé (hors agents de la fonction publique) sont les principaux bénéficiaires des fonds avec 42 % de la dépense totale en 2012, et 83 % de leur formation est financée par les entreprises. Les personnes en insertion dans des dispositifs ciblés « jeunes » en représentent 24 % et les demandeurs d'emploi, 14 % ; dans ces deux cas, la participation des entreprises est moins importante (respectivement 27,5 % et 10 %). L'investissement (achats d'équipements et de biens durables directement liés aux actions de formation), tous bénéficiaires confondus, représente 1 % de la dépense totale.

Entre 2006 et 2012, les dépenses de formation ont augmenté de 2,8 % en moyenne annuelle. Cette hausse bénéficie aux actifs ayant un emploi (+ 2,8 %), malgré un léger creux en 2010 dû à la crise économique. En 2012, la dépense de

formation en faveur des dispositifs ciblés « jeunes » baisse après deux années de stabilité et retrouve un niveau proche de celui de 2009. En effet, les nouvelles mesures en faveur de l'alternance mises en place en 2011, dont certaines ont été maintenues jusqu'en 2012, ne compensent pas l'arrivée à terme des aides instaurées en 2009 pour lutter contre les effets négatifs de la crise sur l'emploi. Les dépenses pour la formation des demandeurs d'emploi ont, quant à elles, progressé de 3,4 % sur la période ; en 2012, elles sont supérieures de plus de 20 % à leur niveau de 2006.

Les entreprises contribuent à la formation essentiellement par le biais de la formation qu'elles dispensent à leurs salariés. Jusqu'à fin 2014, les entreprises ont l'obligation légale de consacrer une part de leur masse salariale au financement de la formation. En 2012, comme en 2010 et 2011, le **taux de participation financière** (TPF) des entreprises de 10 salariés ou plus s'établit à 2,7 % de leur masse salariale. Il augmente avec la taille des entreprises, de 1,3 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés à 3,9 % pour celles de 2 000 salariés ou plus. Le TPF est relativement stable depuis 2008.

En 2010, les entreprises européennes déclarent avoir formé 38 % de leurs salariés sous forme de cours et stages, tandis que 21 % des salariés ont connu une formation en situation de travail, 9 % ont participé à des cercles d'enseignement ou de qualité, 8 % à des conférences, ateliers ou séminaires, 3 % se sont auto-formés et 2 % se sont formés par rotation des postes, mobilité ou détachement. En France, 45 % des salariés ont eu accès à une formation continue par cours ou stages et 14 % à une formation en situation de travail. La France se situe en effet dans le groupe des pays « mono-formateurs », avec un **taux d'accès** élevé aux cours et stages, et plus réduit pour les autres modalités de formation. ■

### Définitions

**Taux de participation financière** (TPF) : rapport de l'effort de formation des entreprises (dépenses déductibles : dépenses internes, dépenses externes – conventions avec des organismes –, rémunérations des stagiaires et versements aux OPCA) à la masse salariale.

**Taux d'accès à un type de formation** : rapport du nombre de salariés ayant suivi ce type de formation à l'ensemble des salariés.

### Pour en savoir plus

- « La dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage, en 2012 », *Dares Analyses* n° 014, février 2015.
- « Formation continue des salariés en Europe : les écarts entre pays se réduisent encore », *Bref du Céreq* n° 312, juillet 2013.

# Formation professionnelle continue 2.5

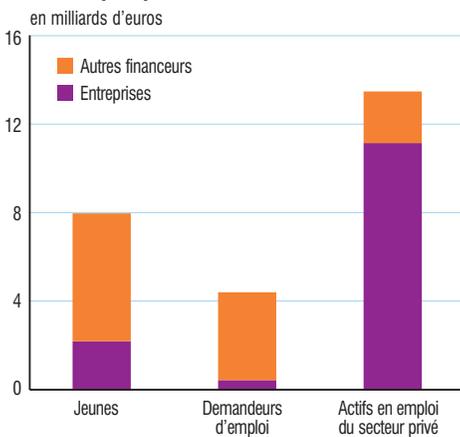
## 1. Dépense nationale de formation professionnelle par financeur final, y compris investissement

	2012	Structure 2012	Évolution 2012/2011
	(en millions d'euros)		(en %)
Entreprises	13 790	43	0,8
État	4 340	14	- 8,8
Régions	4 475	14	- 0,1
Autres collectivités territoriales	82	0	- 0,3
Autres administrations publiques et Unédic/Pôle emploi	1 872	6	4,5
Ménages	1 282	4	4,2
<b>Ensemble (hors fonctions publiques pour leurs propres agents)</b>	<b>25 841</b>	<b>81</b>	<b>- 0,7</b>
Fonctions publiques pour leurs propres agents	5 908	19	2,4
<b>Ensemble</b>	<b>31 749</b>	<b>100</b>	<b>- 0,1</b>

Champ : France.

Source : Dares.

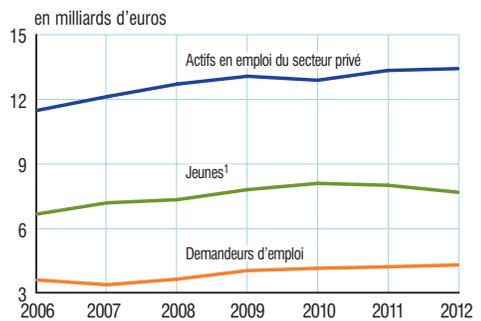
## 2. Dépenses de formation des financeurs finaux par public bénéficiaire en 2012



Champ : France hors secteur public.

Source : Dares.

## 3. Dépenses de formation par public bénéficiaire



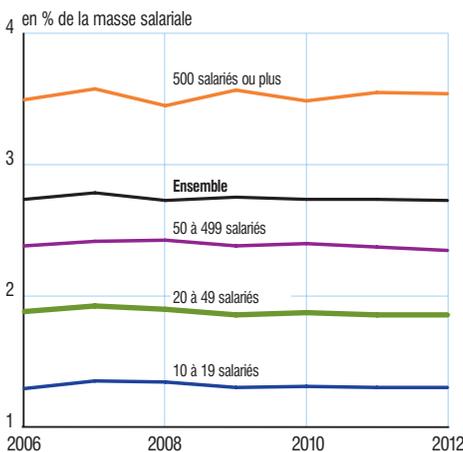
1. Une partie des dépenses pour les jeunes est classée avec les actifs en emploi (plan de formation, etc.) ou les demandeurs d'emploi (jeunes bénéficiaire de l'Aref, etc).

Champ : France hors secteur public.

Note : les dépenses des entreprises relatives aux CIF-CDD sont classées avec les demandeurs d'emploi et non avec les actifs en emploi, comme cela était le cas dans la publication précédente. Les données ont été recalculées depuis 2006.

Source : Dares.

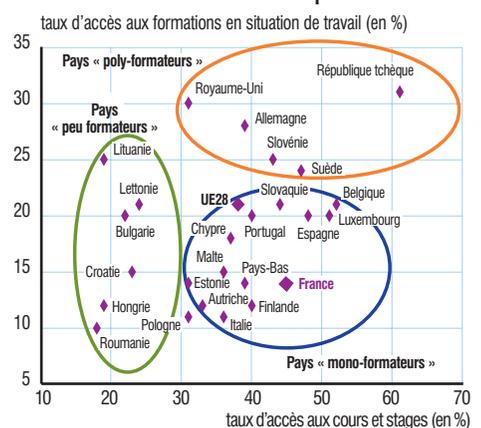
## 4. Participation financière des entreprises à la formation continue



Champ : France.

Source : Céreq, déclarations 2483.

## 5. Taux d'accès des salariés à la formation en 2010 dans l'Union européenne



Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé et semi-public.

Note : la moyenne UE28 est une estimation sur les 28 pays (y compris les données non disponibles).

Source : Eurostat, enquête Continuing vocational training survey (CVTS4).

## 2.6 Coût du travail

En 2014, la France fait partie des pays de l'Union européenne dans lesquels le **coût horaire de la main-d'œuvre** est élevé. Avec 34,6 euros pour l'ensemble de l'industrie, de la construction et des services marchands, la France se situe cependant en dessous de la Suède ou du Danemark mais au-dessus de l'Allemagne, même hors apprentis (35,0 euros contre 32,7). Dans l'industrie, le coût horaire en France est légèrement inférieur à celui de l'Allemagne (37,0 euros contre 37,1 ; 37,5 euros contre 38,2 hors apprentis). En effet, la hausse du coût horaire y est plus modérée depuis 2012 (+ 0,8 % par an contre + 2,7 %), avec notamment la mise en place du **crédit d'impôt compétitivité emploi** (CICE) début 2013, et l'élévation du taux de CICE au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Mesurés à partir des comptes nationaux, les **coûts salariaux unitaires** rapportent le coût du travail à la valeur ajoutée. En 2013, le coût salarial unitaire réel en France dépasse légèrement son point haut de 2009 (+ 0,4 %). Mais il recule au contraire entre 2009 et 2013 en Allemagne (- 0,9 %), en Italie (- 0,5 %), au Royaume-Uni (- 1,5 %) et surtout en Espagne (- 7,8 %). Entre 2008 et 2009, en raison de la crise, le coût salarial unitaire a augmenté en France comme en Allemagne, mais de manière un peu plus marquée en Allemagne. À l'inverse, il avait baissé fortement en Allemagne (- 9,0 %), entre 2000 et 2007 alors qu'il était resté plus stable en France sur cette période (- 0,7 %).

Le coût du travail couvre l'ensemble des dépenses réalisées par les employeurs pour l'emploi d'un salarié : les rémunérations perçues par le salarié, les cotisations sociales à la charge de l'employeur, les frais de formation professionnelle, les autres dépenses et les taxes sur les salaires, déduction faite des subventions perçues. L'enquête européenne sur le Coût de la main-d'œuvre menée en 2012 renseigne sur la structure du coût du travail. En 2012, en France, dans

les établissements dépendant d'entreprises de 10 salariés ou plus, les cotisations sociales à la charge de l'employeur représentaient en moyenne 45,3 % du salaire brut, contre 42,0 % en 2008. Les mesures ayant joué à la hausse sur les charges patronales entre 2008 et 2012 sont le forfait social, les augmentations de certains taux de cotisation, des modifications de l'assiette et des modes de calcul des allègements généraux des charges sur les bas salaires, ainsi que l'abrogation des exonérations de cotisations sociales patronales sur les heures supplémentaires dans les entreprises de 20 salariés ou plus. Depuis 2013 en revanche, le CICE joue à la baisse sur le coût du travail.

En 2012, les coûts horaires étaient les plus élevés dans la production et la distribution d'électricité et de gaz, dans les activités financières et d'assurance, et dans l'information et la communication (entre 45 et 55 euros), et les plus faibles dans l'hébergement-restauration et les activités de services administratifs et de soutien (entre 22 et 26 euros). Ils avoisinaient 30 euros dans le commerce et la construction.

Le coût horaire augmente avec la taille de l'entreprise dont dépend l'établissement. En effet, certaines obligations légales ne concernent que les entreprises de 50 salariés ou plus (participation des salariés aux résultats de l'entreprise, versement d'une contribution au comité d'entreprise, etc.). En outre, plus l'entreprise est grande et plus elle est susceptible de proposer à ses salariés des compléments de rémunération (intéressement ou abondement à des plans d'épargne entreprise) et des avantages en nature (mutuelle santé, dispositif de retraite facultatif). Le coût horaire est également plus élevé dans les établissements implantés en Île-de-France ou dans les régions voisines. D'autres facteurs influent sur le coût horaire moyen dans l'établissement, comme la composition de la main-d'œuvre (âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle et part des temps partiels). ■

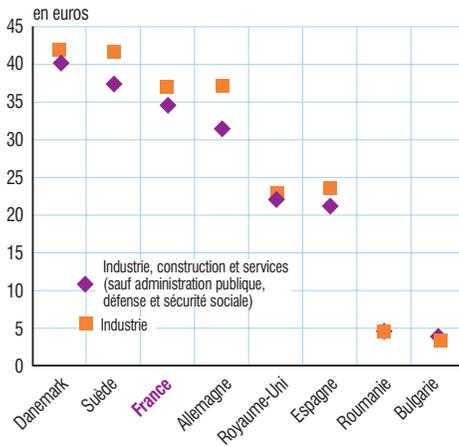
### Définitions

**Coût horaire de la main-d'œuvre, coût salarial unitaire, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE) : voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

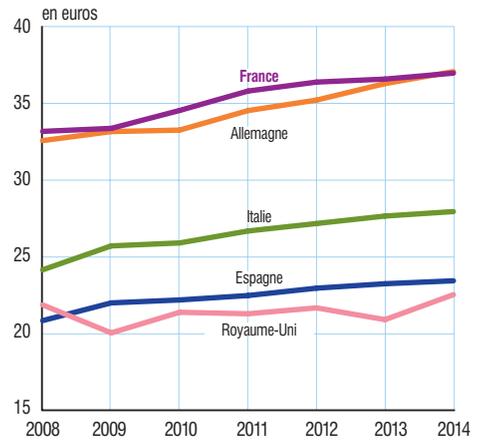
- Voir le dossier « Une comparaison en Europe du coût de la main-d'œuvre Europe : quelle évolution depuis la crise ? » dans cet ouvrage.
- « Les déterminants du coût du travail en France », *Insee Première*, à paraître.
- « Participation, intéressement et plans d'épargne salariale : quelles différences d'accès et de répartition entre les salariés », in *Emploi et salaires*, coll. « Insee Références », édition 2013.

## 1. Coût horaire de la main-d'œuvre en Europe en 2014



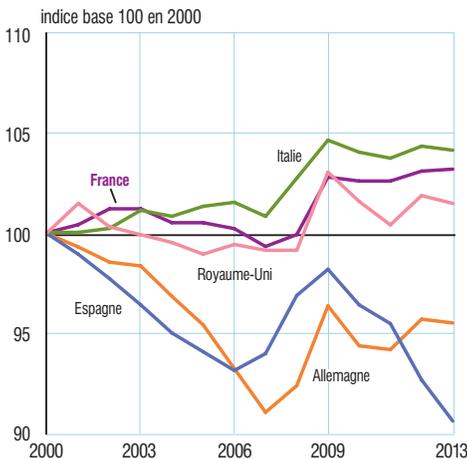
Champ : établissements des entreprises de 10 salariés ou plus.  
Source : Eurostat, enquête européenne sur le Coût de la main-d'œuvre.

## 2. Coût horaire de la main-d'œuvre dans l'industrie



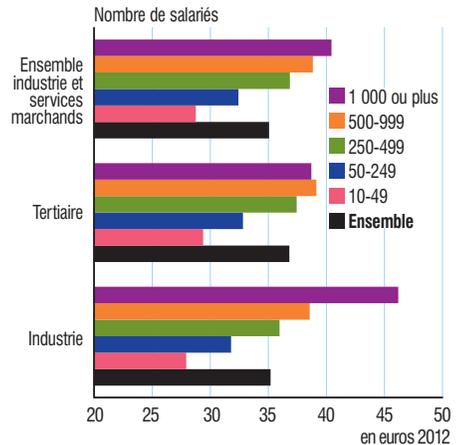
Champ : établissements des entreprises de 10 salariés ou plus.  
Source : Eurostat, enquête européenne sur le Coût de la main-d'œuvre.

## 3. Coût salarial unitaire réel



Champ : ensemble des secteurs.  
Source : Eurostat.

## 4. Coût de la main-d'œuvre par heure travaillée selon le secteur d'activité de l'établissement et la taille de l'entreprise en 2012



Champ : France métropolitaine, établissements des entreprises de 10 salariés ou plus, hors apprentis.  
Source : Eurostat, enquête européenne sur le Coût de la main-d'œuvre.

## 5. Structure du coût de la main-d'œuvre selon le secteur d'activité de l'établissement en 2012

	Coût horaire	dont : salaires et traitements	Coût annuel par salarié en EQTP	Cotisations sociales à la charge de l'employeur / salaire brut (en %)
Industrie	36,4	24,0	56 741	47,2
dont : industrie manufacturière	35,7	23,6	55 886	46,9
Construction	30,3	20,9	48 046	41,5
Tertiaire	34,8	23,0	54 785	44,9
<b>Ensemble industrie et services marchands</b>	<b>34,8</b>	<b>23,1</b>	<b>54 730</b>	<b>45,3</b>

Champ : France métropolitaine, établissements des entreprises de 10 salariés ou plus, y compris apprentis.  
Source : Eurostat, enquête européenne sur le Coût de la main-d'œuvre.

## 2.7 Salaires

En 2012, le **salaire brut annuel moyen** se situe à 35 400 euros pour un salarié travaillant à temps plein pendant toute l'année. Un cadre perçoit, en moyenne, un salaire 2,9 fois supérieur à celui d'un ouvrier non qualifié et 1,9 fois supérieur à celui d'un salarié exerçant une profession intermédiaire. Les salaires bruts sont plus élevés dans les activités financières et d'assurance (54 400 euros) et dans l'information et la communication (49 600 euros). Ils sont plus faibles dans l'hébergement et la restauration (25 700 euros), les salariés y étant souvent peu qualifiés et payés au Smic. Lors de la revalorisation du Smic au 1<sup>er</sup> janvier 2014, 34 % des salariés de l'hébergement-restauration ont bénéficié de cette augmentation, contre moins de 6 % dans l'industrie manufacturière. Au niveau européen, la France se situe parmi les pays où le salaire moyen est le plus élevé. Il l'est cependant moins qu'en Allemagne, au Royaume-Uni et surtout qu'au Danemark.

En 2014, l'évolution du **salaire mensuel de base** (SMB) en euros courants ralentit (+ 1,4 % en moyenne annuelle, après + 1,7 % en 2013) malgré une revalorisation du Smic horaire brut de 1,1 %. Ce moindre dynamisme s'explique d'abord par le niveau élevé du chômage, qui limite le pouvoir de négociation des salariés. De plus, les salaires sont

moins soutenus par l'inflation, quasi nulle en 2014. Pendant les années précédant la crise de 2008, l'évolution du SMB était supérieure à + 2,5 % en moyenne annuelle en euros courants, puis celle-ci a ralenti à partir de 2009, se situant autour de + 1,9 %.

En 2014, le **salaire moyen par tête** (SMPT) accélère légèrement (+ 1,7 % en moyenne annuelle, après + 1,5 % en 2013). Deux évolutions expliquent ce dynamisme : celle de la part variable des rémunérations et celle des structures de qualification. L'évolution du SMPT, plus sensible à la conjoncture, avait marqué le pas dès 2008, pour atteindre un point bas au deuxième trimestre 2009. En effet, au plus fort de la crise, les employeurs avaient eu recours à certains outils de flexibilité en termes d'intensité du travail et de politique salariale (accroissement du chômage partiel, réduction des heures supplémentaires et baisse des primes). En 2010, le SMPT a repris de l'allant avec une nouvelle progression des éléments variables de la rémunération. Depuis 2011, il augmente au rythme annuel moyen de 1,6 % dans un contexte de conjoncture morose. De plus, le nombre d'heures supplémentaires déclarées continue de baisser (- 1,1 % en glissement annuel au 4<sup>e</sup> trimestre 2014), en lien notamment avec l'abrogation depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012 de la défiscalisation des heures supplémentaires. ■

### Définitions

Le **salaire brut annuel moyen** intègre le salaire de base, les avantages en nature, les primes, les gratifications fixes, les heures supplémentaires, ainsi que les sommes versées au titre de la participation et de l'intéressement. Le **salaire mensuel de base** (SMB) est un indicateur du salaire négocié par les partenaires sociaux. Un indice du SMB est obtenu grâce à l'enquête Acemo sur le champ des salariés à temps complet dans les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé de France métropolitaine. Cet indice de prix des salaires ne prend pas en compte les modifications éventuelles de la structure des qualifications, ni l'évolution de la durée du travail, ou de la rémunération des primes.

Le **salaire moyen par tête** (SMPT) est la somme des salaires bruts (salaire de base, primes et rémunération des heures supplémentaires et complémentaires pour l'ensemble des salariés, y compris ceux à temps partiel) rapportée aux effectifs salariés en personnes physiques de toutes les entreprises du secteur privé.

### Pour en savoir plus

- « En 2014, les salaires de base réels continuent de progresser légèrement plus vite en Allemagne qu'en France », *Informations Rapides* n° 155, Insee, juin 2015.
- *Emploi et salaires*, coll. « Insee Références », édition 2014.

## 1. Salaire brut annuel moyen par catégorie socioprofessionnelle en 2012

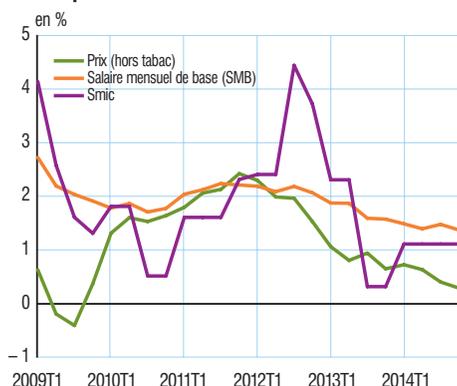
en milliers d'euros

	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Ensemble
<b>Ensemble</b>	<b>66,4</b>	<b>35,8</b>	<b>25,7</b>	<b>27,7</b>	<b>23,2</b>	<b>35,4</b>
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	71,9	39,7	28,6	29,5	25,3	37,8
Construction	62,4	36,7	28,2	27,0	22,8	31,2
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	64,9	34,5	24,6	26,2	23,9	32,5
Transports et entreposage	58,9	34,8	28,8	28,1	25,0	33,2
Hébergement et restauration	50,0	31,1	22,7	24,8	22,7	25,7
Information et communication	58,9	35,5	30,9	33,8	26,1	49,6
Activités financières et d'assurance	82,6	40,4	32,5	45,8	38,6	54,4
Activités immobilières	62,0	32,3	27,0	26,4	23,0	35,9
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	67,8	34,5	26,2	25,7	22,0	36,3
Autres activités de services	55,1	36,0	24,0	25,5	20,2	31,3
Administrations publiques, enseignement, santé et action sociale	57,1	31,8	23,8	23,6	13,3	29,2

Champ : France, salariés à temps complet hors apprentis, stagiaires, y compris chefs d'entreprise salariés et emplois aidés.

Source : Insee, DADS 2012.

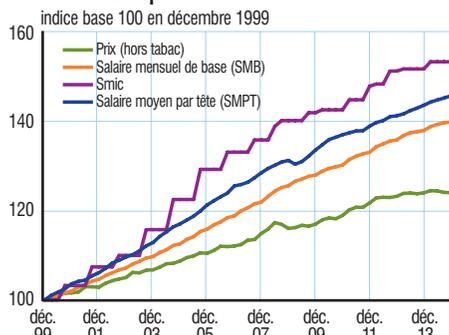
## 2. Évolution en glissement annuel des salaires, des prix à la consommation et du Smic



Champ : SMB, France métropolitaine, entreprises de 10 salariés ou plus, secteurs marchands non agricoles, Smic et prix : France.

Sources : Insee, comptes nationaux ; Dares, enquêtes Acemo

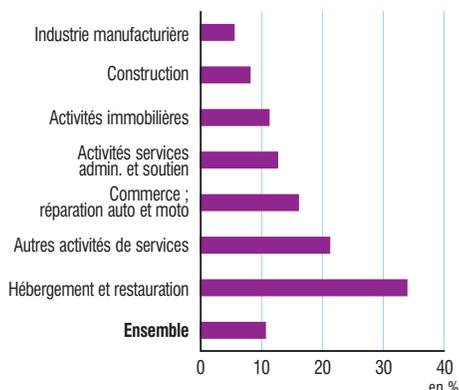
## 4. Évolution du SMPT, du Smic, du salaire de base et des prix



Champ : SMB, France métropolitaine, entreprises de 10 salariés ou plus, secteurs marchands non agricoles, SMPT : France, secteurs marchands non agricoles, Prix (hors tabac) et Smic : France.

Sources : Insee, comptes nationaux ; Dares, enquêtes Acemo.

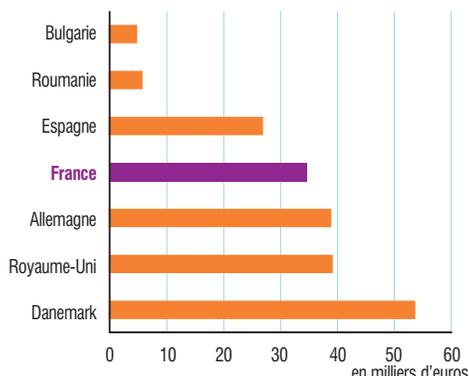
## 3. Part de salariés ayant bénéficié de la revalorisation du Smic au 1<sup>er</sup> janvier 2014



Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés sauf apprentis, stagiaires, intérimaires ; ensemble des secteurs sauf agriculture, administration.

Source : Dares, enquêtes Acemo.

## 5. Salaires annuels bruts en 2012



Champ : salariés en équivalents temps plein, y compris apprentis, entreprises de 10 salariés ou plus, industrie, construction et services.

Source : Eurostat, enquête européenne sur le Coût de la main-d'œuvre.